

XIX CURSA DEL LLOP ILTIRCA 2011

Règlement 2011

1. La course est ouverte à tout le monde qui accepte ce règlement. L'inscription doit être faite correctement, en temps et en format.
2. Il faudra avoir 18 ans le jour de la preuve, pour pouvoir participer aux étapes de la Cursa del Llop.
3. La cinquième preuve de la course, la demie- marathon à pie, aura un règlement spécifique, étant donné que c'est une preuve officielle du calendrier de Courses de Fond de la Federacion Catalana de Atletismo. La deuxième étape, Maraton de Montagne de la Cursa del Llop aura aussi un règlement spécifique, ainsi comme la première preuve, la XIX Marche Cyclotouristique de la Cursa del Llop insérée dans le circuit : fond de marches de la Fédération Catalana de Ciclisme. La sixième : la Volta al Port en VTT, insérée dans le circuit de Gran Fondo de BTT de la FCC, se régira par les règles correspondantes à ces preuves.
4. L'assurance est obligatoire.
5. La course est participative.
6. Il y a cinq modalités de participation : individuelle complète,(Trophée du Loup), individuelle complète avec des parcours courts (Trophée Spécial), partial individuelle, par relèves et par équipes.
 - a) Modalité individuelle complète : Le circuit, doit se parcourir entier et opter au Trophée du Loup, si on a pris toutes les sorties à l'heure marquée et toutes les étapes doivent être réalisées dans le temps donné par l'organisation. À tous ceux qui seront inscrit à cette modalité, l'organisation leur facilitera : le dîner, le logement et le petit déjeuner la nuit du samedi au dimanche. L'organisation prendra aussi en charge le transport du matériel de chaque coureur dans les différentes étapes. Les femmes opteront au Trophée du Loup en participant à la modalité complète avec des parcours courts.
 - b) Modalité individuelle complète avec des parcours courts : On doit faire le circuit entier avec les parcours courts des étapes de VTT en optant à un trophée spécial, si on a pris toutes les sorties à l'heure marquée. Toutes les étapes doivent être réalisées dans le temps donné par l'organisation. À tous ceux qui seront inscrit à cette modalité, l'organisation leur facilitera, le logement, le dîner et le petit déjeuner la nuit de samedi à dimanche. L'organisation prendra aussi en charge le transport du matériel de chaque coureur dans les différentes étapes..

- c) Modalité individuelle : cela suppose s'inscrire à toutes les étapes que l'on veut, 5 maximum, mais sans opter au trophée du Loup. Tous les participants recevront un diplôme de l'étape ou des étapes finies et on leur donnera un trophée commémoratif si, ils finissent minimum une étape dans le temps donné par l'organisation. .
- d) Modalité par relèves : Trois personnes doivent s'inscrire à ce format de participation pour compléter les six étapes de la course. Dans chaque étape participe un seul membre de l'équipe. On offrira à l'équipe de relève un trophée commémoratif, s'il fini toutes les étapes dans le temps donné par l'organisation.
- e) Modalité par équipes : trois personnes doivent s'inscrire à ce format de participation pour compléter les six étapes de la course, au moins un des trois participants doit être une femme. Dans chaque étape participent deux membres de l'équipe. On offrira à l'équipe un trophée commémoratif, s'il fini toutes les étapes dans le temps donné par l'organisation.

7. Pour tous les inscrits à l'option au trophée du Loup, équipes et relèves, l'horaire des sorties et le temps maximum pour, , réaliser chacune des étapes, vient donnés par l'heure de sortie de l'étape suivante et le cadre adjoint, où l'on trouve le temps de transition entre les étapes et le déplacement au lieu de la sortie. On n'aura pas le droit de faire la suivante sortie, si les coureurs de cette étape sont déjà partis.

SORTIE : HEURE ET LIEU	TEMPS MAXIMUM ET LIEU D'ARRIVÉE
Vélo de route	7.30 h. 7 heures (parcours long, 190km.) 7 heures (parcours court 122km.)
Pavillon « Ferial »-Tortosa	Pavillon "Ferial" –Tortosa
Course de montagne Pavillon « Ferial »-Tortosa	14.30h. 4 heures (32km.) Port Nàutic-l' Ampolla
Kayac de mer Port Nàutic-l' Ampolla	18.30h. 2heures et 30 minutes (16 km.) Plage Riumar-Deltebre
Kayac de fleuve Moulin de Mirons-Deltebre	6.00h. 4 heures (24 km.) Embarcadère – Tortosa
Demie- marathon Parc T.Gonzalez-Tortosa	10.00h. 3 heures et 30 minutes (21 km) Pous de Neu – Caro
Course VTT Pous de la Neu – Caro	13.30h. 8 heures (parcours long 110 km.) 8 heures (parcours court 83km.) Parc T.Gonzalez –Tortosa

8. Pour les participants inscrits à preuves consécutives, même critère.

9. Pour les participants inscrits à preuves no consécutives, les heures de sorties et le temps maximum, seront les suivants :

SORTIE : HEURE ET LIEUX		TEMPS MAXIMUM ET LIEU D'ARRIVÉE
Vélo de route	7.30h.	8 heures (parcours long) 8 heures (parcours court)
Pavillon « Ferial »-Tortosa		Pavillon "Ferial"-Tortosa
Course de montagne	14.30h.	5 heures
Pavillon « Ferial »-Tortosa		Port Nautic-L'Amolla
Kayac de mer	18.30h.	2 heures et 30 minutes
Port Nàutic-L' Ampolla		Plage Riumar-Deltebre
Kayac de fleuve	6h.	5 heures
Moulin de Mirons-Deltebre		Embarcadère – Tortosa
Demi- marathon	10h.	3 heures et 30 minutes
Parc T.Gonzalez-Tortosa		Pous de la Neu –Caro
Course VTT	13.30h.	8 heures
Pous de la Neu –Caro		Parc T.Gonzalez-Tortosa

10. Tous les participants qui optent au Trophée du Loup ou au trophée spécial et que ne finissent pas ou n'arrivent pas à la sortie d'une étape, pourront continuer en course sans option au Trophée du Loup. Si quelqu'un de l'équipe de relève ne finit pas ou n'arrive pas à la sortie d'une étape dans le temps donné par l'organisation, il n'aura pas le droit au Trophée de relèves, mais cela, n'interdit pas la sortie du relève suivant de manière individuelle. Dans le cas des équipes, si un membre de l'équipe ne finit pas ou ne peut pas prendre la sortie d'une étape, il n'aura pas le droit au Trophée du Loup par équipes, mais cela n'interdit pas la sortie de l'étape suivante.
11. Les participants des relèves et d'équipes, au moment de faire l'inscription devront indiquer le coureur qui participera dans chacune des étapes et on ne pourra pas le modifier pendant la course sans l'autorisation de l'organisation et que la demande soit faite par écrit au moins 30 minutes avant la sortie correspondante à l'étape. L'autorisation sera refusée si le temps pour l'inscription avant la sortie est fermé.
12. Le période d'inscription commencera le 28 février 2011 pour toutes les modalités et finira en arrivant au numéro maximum de participants ou en arrivant à la date maximum pour chaque modalité, tel comme on détaille à la suite :

Trophée du Loup + Trophée spécial 15 participants

Équipes	sans limite
Relèves	sans limite
Étape 1	300 participants
Étape 2	200 «
Étape 3	50 «
Étape 4	50 «
Étape 5	300 «
Étape 6	150 «

13. Les inscriptions pourront se payer par :

- a. Internet (inscription on line) suivant les instructions à la web de la course.
- b. Virement, jusqu'à la date marquée de la modalité choisie, il faut envoyer la feuille d'inscription et le justificatif bancaire par fax au numéro 977 446 276 ou par courrier à : cursa@cursadelllop.com
- c. Personnellement aux magasins Pam i Toc, 2, rue Cervantes et 54, avenue de la Generalitat de Tortosa.

14. Les prix des inscriptions pour chaque une des modalités sont les suivants :

	Inscription 2011			Assurance
	Tableau de prix Trophées – Équipes – Relèves			
	Jusqu'au 31/03/11	Jusqu'au 31/05/11	Jusqu'au 30/06/11	
Trophée du Loup 6 étapes	290 €	330 €	390€	comprise
Trophée spéciale 6 étapes	260 €	290€	350€	comprise
Relèves 6 étapes	190 €	220€	270 €	comprise
Équipes 6 étapes	250 €	300€	350€	comprise

Inscriptions 2011 Tableau de prix
Étapes individuelles

	Jusqu'au 31/05/11	Jusqu'au 06/07/11	Sortie	Assurance Bus
Vélo 182 km.	25 €	25 €	40 €	15€
Vélo 121 km.	25€	25 €	40 €	15 €
Course de montagne 32 km.	15 €	20 €	30 €	5 € bus 5 €
Kayac de mer 16 km.	10 €	15 €	20 €	5 €
Kayac de fleuve 24 km.	10 €	15 €	20 €	5 €
Demie-marathon 21.097,5 m.	15 €	20 €	30 €	3 € bus 5 €
VTT 110 km.	20 €	25 €	40 €	8 €
VTT 83 km.	20 €	25 €	40 €	8 €

15. Ça sera motif de déqualification :

- ne pas suivre l'itinéraire prévu
- avoir de l'aide (se faire transporter, remorquer, pousser, se faire accompagner, ravitailler, ou être assisté par des personnes ou des véhicules externes en aucune circonstance ni même par les coureurs si cela sa représente un grève pour les autres participants.)

- ne pas passer les contrôles dans l'horaire maximum donné par l'organisation.

Ça sera également puni, toute attitude contraire au civisme, aux attitudes sportives et à l'environnement.

L'organisation prendra des mesures, pour laisser intact les environnements, en ramassant toutes les ordures que les participants puissent engendrer.

16. Le fait de ne pas porter le dorsal ou de participer avec le dorsal d'un autre participant inscrit où bien échanger le kayak où le vélo supplantant l'identité d'une autre personne, est considéré comme une faute très grave et c'est puni avec la disqualification.

17. Les dorsaux, la feuille de route, les sacs et les étiquettes seront livrés, à l'acte de présentation de la Course, le vendredi 8 juillet à partir de 19 heures, au restaurant « EL PARC » de Tortosa.

Les participants à la modalité individuelle pourront avoir leurs dorsaux une heure avant la sortie de la preuve ou des preuves dont ils sont inscrits.

18. Le control des dorsaux avant la sortie, est obligatoire à toutes les étapes. Ne pas le faire est motif de disqualification

19. Une personne est inscrite quand elle a rempli correctement les formulaires d'inscription, les a livrés et payés dans le terme prévu.

20. Bien que le mauvais temps n'est pas motif pour annuler la preuve, l'organisation se réserve le droit de l'ajourner ou même de l'annuler si c'est convenant. L'annulation par motifs majeurs d'une partie ou de toute la course n'oblige pas à l'organisation à rembourser aux participants l'argent de l'inscription.

21. La participation à la course suppose l'acceptation implicite de ce règlement. Tout ce qui n'y est pas établi l'organisation et les juges de la course ont plein pouvoir pour décider.

22. L'organisation n'est pas responsable des préjudices que puissent souffrir les participants, où faire à d'autres pour des causes extérieurs à sa volonté.

23. L'organisation décline toute responsabilité des pertes ou détériorées des objets personnels pendant la course, soit à cause de vol ou d'autres circonstances.

24. L'organisation comprend qu'avec la signature du formulaire d'inscription du participant, qu'il est en conditions physiques convenables pour porter à bon but l'effort auquel la course oblige et ne se fait pas responsable de possibles lésions.

25. Les participants non fédérés par le seul fait de participer à quelque étape de la course se responsabilisent de la pratique sportive non fédérée d'accord avec la législation en vigueur.

26. Les participants devront accomplir toutes les conditions qu'on leur demande à chacune des étapes envers le matériel, l'équipement, le ravitaillement. Il n'est pas permis d'aller tors nu dans aucune étape.

27. Dans les étapes de kayak soit de mer ou de fleuve il est obligatoire l'utilisation du gilet de sauvetage et du sifflet. Les juges pourront exclure la participation des embarcations inadéquates ou détériorées, si cela peut signifier un péril pour le participant ou les participants ou bien que ça leur empêche raisonnablement de finir l'étape dans le temps prévu par l'organisation. On ne pourra pas faire l'échange du kayak si la sortie est donnée excepte par une cause majeure et préalable autorisation du juge de l'étape ou de la course.

28. Dans les étapes de vélo et de VTT il est obligatoire l'utilisation du casque. Les juges pourront exclure la participation des vélos inadéquats ou visiblement détériorés si cela peut signifier un péril pour le participant ou les participants ou que ça lui empêche raisonnablement de finir l'étape dans le temps prévu par l'organisation. On ne pourra pas faire l'échange du vélo avec des personnes en dehors de la course, ni avec d'autres participants. Le coureur devra être capable de réparer les pannes les plus fréquentes.

29. Il y aura du ravitaillement tout le long du parcours.

30. Il y aura de l'assistance médicale en route et aux points de transition, et aussi de l'assistance mécanique en route pour les étapes de vélo.

31. Il y aura des contrôles de l'organisation tout au long du parcours. Les points de situation des juges ne seront pas signalisés et ils pourront être itinérants.

30. Les itinéraires sont marqués très clairement dans les feuilles d'inscription et à la page web de la course. Il y aura aussi des signalisations tout le long du parcours.

31. Le trajet par route est ouvert à toute la circulation. Il est donc obligatoire accomplir les règles de la Loi de Sécurité Routière, le Règlement et les Panneaux indicateurs. Le parcours, est aussi ouvert au transit par pistes de montagne, de mer et de fleuve, il est pourtant nécessaire faire vraiment attention et prendre toutes les précautions possibles. L'inaccomplissement de ces normes pourra être objet de disqualification.

32. Les juges pourront disqualifier de l'étape, les participants qui aient des signes évidents d'épuisement ou de n'importe quelle altération physique ou psychique qui puisse mettre en danger leur santé.

33. Les juges pourront disqualifier les participants qui aient commis une faute grave contre les normes, les camarades ou le règlement de la compétition.

34. L'organisation prendra en charge le transport des sacs avec le matériel personnel des participants, mais elle ne sera pas responsable des pertes ou détériorations qui puissent se produire.

35. Les participants qui abandonnent la preuve sont obligés à donner l'avis immédiatement à l'organisation

36. L'organisation se réserve le droit de modifier l'itinéraire et l'horaire si c'est nécessaire en suivant toujours des critères de sureté envers le participant ou de force majeure.
37. L'organisation se réserve le droit d'admettre des inscriptions selon critères de sureté.
38. Les réclamations seront faites par écrit au juge arbitre, et accompagnées d'une caution 30 €, pas plus tard de 20 minutes après la communication des résultats, cette caution sera remboursée seulement dans le cas où la réclamation sera acceptée. La décision de l'organisation sera sans appel.